

Grégory PROUVOST

Commissaire aux Comptes
inscrit auprès de la Compagnie de Paris

ARROSAGE AUTOMATIQUE JARDIN TERRASSEMENT

SARL au capital de 8.000 €

Siège social : 190 impasse des Moutons, Les Paluds

13400 Aubagne

450 060 934 R.C.S. MARSEILLE

--oo0oo--

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 24 novembre 2025, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de mes travaux, je constate que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 15 décembre 2025

Le Commissaire à la Transformation

DocuSigned by:

CA0840B51DA047B...

Grégory PROUVOST